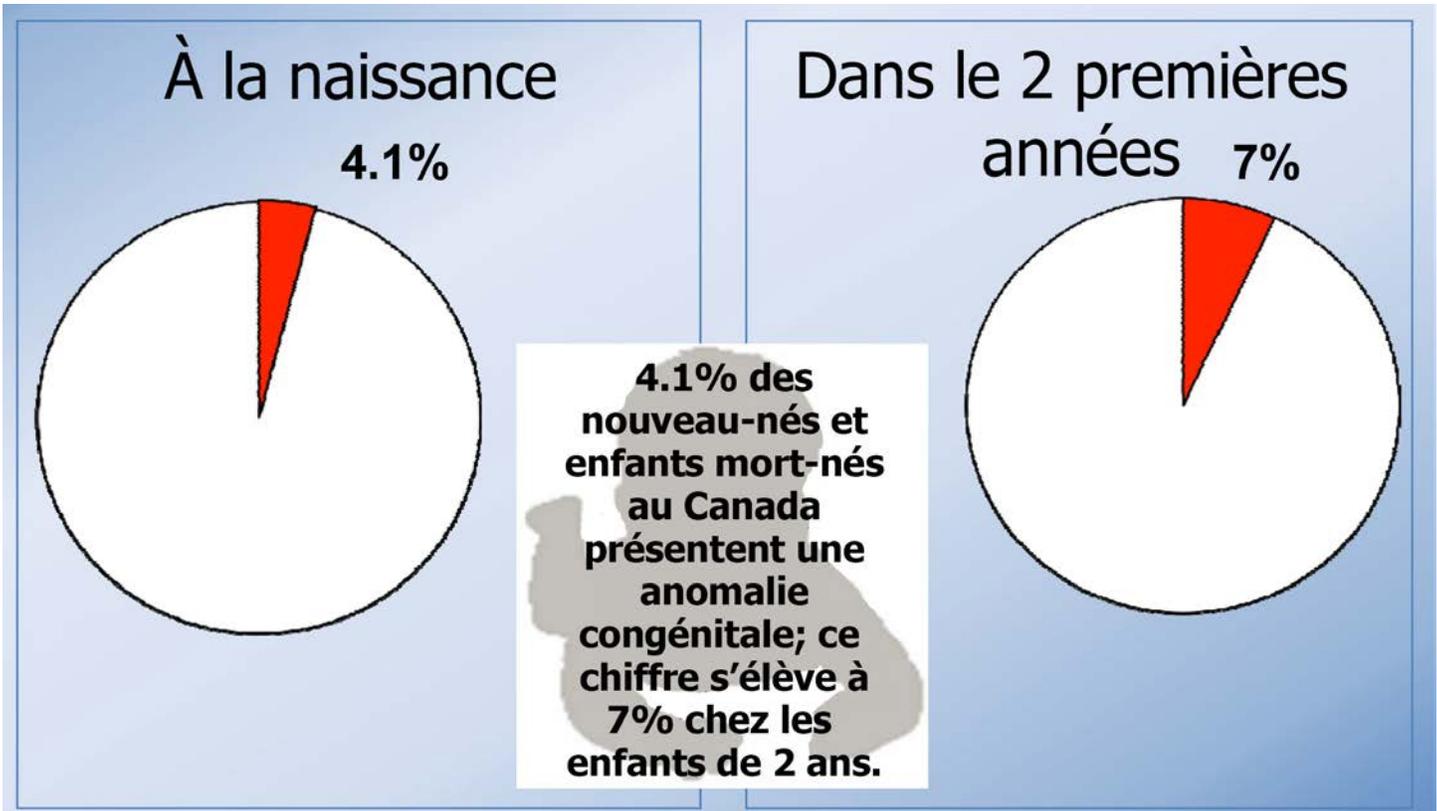




### 5.1.4 Prévalence des anomalies congénitales au Canada



Graphique créé par l'ICSI au moyen de données de Santé Canada, Les anomalies congénitales au Canada : rapport sur la santé périnatale, 2002, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002; et une photo de Shutterstock.

En 2007, 4,1 % des nouveau-nés au Canada (y compris les enfants mort-nés) ont présenté une anomalie congénitale. On estime que les anomalies congénitales majeures toucheraient environ 3 % des naissances<sup>1</sup>, et environ 7 % des enfants de 2 ans.<sup>2</sup>

Un enfant peut naître avec plusieurs anomalies congénitales de gravité variée. Les bébés nés avec une anomalie grave (anencéphalie, trisomie 13, trisomie 18, malformation cardiaque inopérable, etc.) en meurent souvent. Mais les anomalies congénitales ne sont pas toutes graves, et beaucoup peuvent être corrigées au moyen de traitements.

<sup>1</sup> Groupe de travail sur les données démographiques et les indicateurs de risques du Réseau canadien de surveillance des anomalies congénitales, Agence de la santé publique du Canada, Surveillance des anomalies congénitales au Canada : Résultats d'une enquête menée en 2006-2007 sur la disponibilité de certaines variables dans les provinces et territoires canadiens, Ottawa : Agence de la santé publique du Canada, 2010.

<sup>2</sup> Santé Canada, Les anomalies congénitales au Canada : rapport sur la santé périnatale, 2002, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002

